



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 20h, en séance publique, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHEL, le Maire.

Nbre de conseillers 14

Nbre de présents : 11

Nbre de votants : 14

Date de la convocation

13/02/2024

Étaient présents :

Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Claude SAVATIER, Jean-Louis MICHEL, Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Yves LE MEUR, Séverine ESNAULT, Morgan RAIFFE, Romain NUEL.

Était absente/excusee :

Anny LAUZIER (pouvoir à Yves Le MEUR), Françoise GRANDE (pouvoir à Gilles SAUVION), Pascal DECHARTRE (pouvoir à Elisabeth MICHEL).

Secrétaire de séance : M. Morgan RAIFFE

Ordre du jour :

1. Intervention de M. MORON, pour la mutuelle communale
2. CAPC : convention de prestation de services
3. Eglise Notre Dame
4. SIMER : composteurs collectifs
5. Stagiaire pour la biodiversité
6. CDG 86 : participation financière obligatoire pour la prévoyance
7. Personnel
8. Points divers

Début de séance à 20h

Point 1 : Intervention de M. MORON

M. Sébastien MORON, chargé de clientèle chez AXA, est venu présenter le projet de l'instauration éventuelle d'une mutuelle Santé communale. Cette mutuelle est destinée aux retraités, aux indépendants, aux fonctionnaires et aux agriculteurs.

En signant un partenariat, les administrés pourraient bénéficier d'une réduction des tarifs de base. Si la commune est intéressée, il faut prévoir une réunion publique d'information et la signature d'une convention de partenariat.

Après discussion, le Conseil Municipal est d'accord sur le principe, Madame le Maire ne souhaite pas l'exclusivité que pour une seule mutuelle, voir en proposer une autre.

Après l'intervention de M. MORON, Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 23/01/2024 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 2 : CAPC : convention de prestations de services

M. Gilles SAUVION informe qu'il est nécessaire de signer une convention de prestations de services pour faire intervenir le chantier d'insertion.

Un devis a été effectué pour la rénovation du logement de l'école, à hauteur de 2 304€.

Un devis concernant le cimetière :

- Forfait en herbage avec 3 interventions : 576€ TTC
- Forfait entretien avec 2 interventions dans l'année : 600€ TTC

Après un tour de table, le conseil Municipal est d'accord pour signer la convention de prestations de services et valide le devis rénovation du logement école ainsi que le forfait en herbage du cimetière.

Point 3 : Eglise Notre Dame

Madame le Maire informe qu'une demande de subvention pour la partie étude-diagnostic de l'église a été déposée auprès de la DRAC à hauteur de 80%. Réponse de la DRAC par mail du 09/02/24, comme quoi la subvention ne pourrait être que de 40%.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de refuser ce taux de 40% et de rester à 80%.

Après un tour de table, à l'unanimité le conseil Municipal est d'accord sur le principe de refuser les 40% de subvention et maintenir la demande à hauteur de 80%.

Point 4 : SIMER : composteur collectif

Madame le Maire propose de mettre en place un composteur collectif dans le bourg voire derrière la mairie. Elle informe que le SIMER met gracieusement des composteurs collectifs pour les communes qui en font la demande.

Après discussion, le Conseil est d'accord pour la mise en place d'un composteur collectif avec le SIMER.

Point 5: Stagiaire pour la biodiversité

M. Gilles SAUVION informe qu'ASPECT propose d'accueillir un stagiaire (Axel TABUTEAU) afin de recenser les mares et voire éventuellement la possibilité d'en créer une. La durée est d'un mois et ça serait M. Valentin COGNARD, un membre d'ASPECT qui serait le tuteur.

Ce stagiaire pourrait venir travailler dans une salle de la mairie en plus d'être sur le terrain.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour recevoir ce stagiaire.

Point 6 : CDG 86 : participation financière obligatoire pour la prévoyance

Madame le Maire fait part de la réunion avec le CDG qui a eu lieu le 15/02/24 sur la participation obligatoire de la collectivité pour la prévoyance des agents à compter du 01/01/2025.

Actuellement la commune participe à hauteur de 10€ par agent à temps complet.

Le CDG a décidé d'engager la procédure pour proposer aux collectivités une offre performante et adaptée en matière de prévoyance pour le 01/01/2025.

Pour cela, elle va lancer une consultation pour sélectionner un organisme d'assurance permettant de nous proposer un contrat collectif à adhésion facultative.

Le conseil Municipal est d'accord de mandater le CDG pour la mise en œuvre de la participation financière obligatoire de la prévoyance aux agents.

Point 6 : Le personnel

- Renouvellement contrat de travail de Thierry DENIEUL

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de travail de M. Thierry DENIEUL à compter du 01/04/2024 dans les mêmes conditions de celui actuel soit sur un emploi non permanent avec un contrat d'accroissement temporaire d'activité à raison de 31 heures hebdomadaires à compter du 01/04/2024 jusqu'au 31/08/2024.

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de cette personne sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité à compter du 01/04/2024 jusqu'au 31/08/24 à raison de 31 heures hebdomadaires.

- Contrat d'apprentissage

Madame le Maire informe que M. Tom VELLUET a effectué plusieurs stages au service technique de la commune et demande la possibilité de le prendre dans le cadre d'un contrat d'apprentissage en CAP jardinier-paysagiste pour une durée de 2 ans à compter du 01/09/2024. Le CDG 86 a fait une estimation du coût mensuel moyen sur 24 mois (après toutes les aides déduites) soit 885€ net.

Après un tour de table, le Conseil Municipal donne son accord pour recruter M. Tom VELLUET en contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans.

- **Compte Epargne Temps**

Madame le Maire informe que Mme Régine ARDON fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01/04/2024. Cet agent bénéficie d'un Compte Epargne Temps avec un solde actuel de 10 jours, elle souhaite que ce CET lui soit indemnisé.

Après discussion, le Conseil Municipal est d'accord que lui soit indemnisé ses jours du CET.

Point 7 : Points divers

- **La crèche**

Madame le Maire informe que les travaux de la crèche vont débuter semaine prochaine avec une fin de travaux prévue fin mars-début avril 2024.

- **L'arrêté réglementant le démarchage à domicile**

M. Jean-Louis MICHEL fait part du projet d'un arrêté réglementant le démarchage à domicile.

Le conseil municipal valide ce projet

- **Maison de Mme ANFRAY**

Madame le Maire fait part de l'estimation de la maison de Mme ANFRAY par une agence immobilière pour un montant de 5 000€.

Après un tour de table, il est proposé de rechercher quelles peuvent être les aides éventuelles de rénovation pour ce logement.

- **Demande d'installation d'un Food Truck**

M. Mattéo ELIA demande s'il est possible de venir s'installer une fois par semaine sur la commune pour proposer son food Truck spécialité street food italienne.

Après discussion, il est proposé de voir le dimanche soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Fait à Coussay les Bois,
Le Maire,
Elisabeth MICHEL

Le Secrétaire
Morgan RAIFFÉ

